



Voyagez sereinement avec tourist

À l'hôpital plutôt qu'à la plage? Remettez-vous sereinement grâce à l'assurance-maladie de voyage.

tourist

Voyager en toute quiétude

Avec l'assurance-maladie de voyage permanente **tourist**, vous profitez encore plus de vos vacances. Et ce, parce que vous avez la certitude de bénéficier d'un soutien complet en cas d'urgence médicale:

Protection durable à l'étranger

- Assurance-maladie permanente à l'étranger – pour 21 ou 42 jours par an
- Prime avantageuse à partir de CHF 1.– par mois (CHF 12.– par an)
- En cas de maladie, d'accident ou d'accouchement prématuré en Suisse et à l'étranger

Des prestations qui comblerent tous les voeux

- Traitement d'urgence: ambulatoire et stationnaire
- Transport et sauvetage: transports d'urgence à l'hôpital, rapatriements en Suisse et opérations de sauvetage, de recherche et de secours
- Voyage de retour supplémentaire: pour les membres de la famille ou les proches
- Voyage de visite: pour un-e proche si vous êtes hospitalisé-e pendant une longue période à l'étranger



**Nous sommes là
pour vous en cas
d'urgence grave
à l'étranger:**

Numéro d'urgence 24h/24,
pour les garanties de prise
en charge des coûts, les
contacts médicaux et
l'organisation des transports
+41 41 480 44 22

Combien coûte une assurance-maladie permanente à l'étranger?

Sympany propose l'assurance-maladie durable à l'étranger à partir de CHF 12.- par an. La prime dépend de la variante choisie.

	Couverture d'assurance		Prime mensuelle jusqu'à 21 jours	Prime mensuelle jusqu'à 42 jours
tourist 50/100	Personne seule	CHF 50'000.-	CHF 1.-	CHF 2.-
	Famille	CHF 100'000.-	CHF 2.-	CHF 4.-
tourist 250/500	Personne seule	CHF 250'000.-	CHF 2.-	CHF 4.-
	Famille	CHF 500'000.-	CHF 4.-	CHF 6.-

Vos avantages

L'assurance-maladie de voyage de longue durée **tourist** protège à long terme et sur mesure les personnes et les familles contre les risques financiers liés aux urgences médicales, afin d'éviter des coûts élevés en cas de soins médicaux à l'étranger. Elle prend en charge des prestations qui ne sont pas couvertes, ou seulement partiellement, par d'autres assurances.

La couverture de votre choix

C'est vous qui décidez de la manière dont vous souhaitez vous couvrir:

- pour 21 ou 42 jours par an
- avec un montant de couverture de
 - CHF 50'000 par personne resp. CHF 100'000 par famille
 - CHF 250'000 par personne resp. CHF 500'000 par famille

Les membres de la famille (y compris les concubins et leurs enfants) sont automatiquement inclus dans la couverture familiale.

tourist et tourist subito: nos assurances-maladie de voyage.



tourist Assurance-maladie permanente à l'étranger

tourist est incluse durablement dans votre police et donc automatiquement valable chaque année. Ainsi, vous n'avez pas besoin de penser à votre couverture d'assurance avant le début de chaque période de vacances. Elle ne peut être conclue qu'en **combinaison avec une assurance complémentaire ambulatoire ou d'hospitalisation** de Sympany.

tourist est valable au choix pour 21 ou 42 jours de vacances par an.

Prestation supplémentaire: Si une personne assurée ne peut pas effectuer le voyage de retour prévu en raison d'une hospitalisation, le numéro d'urgence 24h/24 de Sympany organise le voyage de retour supplémentaire de la personne assurée, des membres de sa famille co-assurés ou d'une personne proche, et prend en charge les coûts supplémentaires.



tourist subito Assurance-maladie à court terme à l'étranger

tourist subito offre une protection immédiate pour les vacances spontanées et peut être conclue individuellement – en seulement 5 minutes en ligne.

Il est possible de choisir la durée de manière flexible, pour 10 à 365 jours par an.

Souscrire en
ligne maintenant!

